



Muscu / GV du CER

Pour faire face aux difficultés financières engendrées par la baisse de subvention SNCF, tous les élus des cheminots au Comité d'Entreprise ont décidé de travailler à la baisse du coût des activités sociales. Dans cette situation, le Bureau du CER a majoritairement décidé en 2007 le transfert de la « musculation / Gym volontaire » aux associations cheminotes.

Alors que la CGT voulait réaliser cette évolution dans les meilleures conditions possibles pour les salariés (reclassement concerté), SUD les a poussés à tout refuser ce qui a conduit à l'impasse pour une salariée.

La situation des activités Muscu-GV

La contribution du CER pour ces activités est passée de 35 565 € (en 2000) à 79 889 € (en 2006).

Le nombre d'utilisateurs était (pour la saison 2006/2007) de :

- 169 cheminots actifs + 33 retraités pour la GV
- 92 cheminots pour la Musculation

Les activités étaient assurées sur des plages horaires de 51h/semaine.

Les élus ont multiplié les démarches pour trouver des moyens de réduire la contribution du CER (attirer de nouveaux cheminots ou réaliser des économies par exemple par la réduction des plages horaires les moins fréquentées).

Après 2 ans d'efforts sans succès, le Bureau du CER a pris majoritairement la décision de transférer ces activités aux associations cheminotes subventionnées par le CER (la CGT n'y a que 5 voix sur 13).

Après de multiples démarches, le Bureau a voté le **20 avril 2007** le transfert de la GV à l'UAICL (exception faite de Portes qui fait appel à un prestataire local pour ses 46 inscrits), et de la Musculation au CASCOL.

Et aujourd'hui ?

Que du plus pour les cheminots !

Ces activités sont désormais organisées par les associations cheminotes.

A ce titre, les cheminots adhérents de la Muscu ou de la GV ont accès à toutes les autres activités proposées par ces associations.

Les cheminots sont plus nombreux à les pratiquer en particulier pour la Musculation.

Ils peuvent participer aux assemblées générales des associations pour faire évoluer leurs activités s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, cette décision a permis une **économie immédiate** pour la période de juillet à décembre 2007 de **27 131 €**. En 2008, une économie supplémentaire de plus de 40 000 € devrait être enregistrée.

Autant de moyens financiers qui pourront être ré utilisés pour d'autres activités !

Les salariées chargés de la Muscu-GV

3 d'entre eux étaient concernés par un reclassement :

- ⇒ Un salarié du CER a accepté l'évolution de son travail (intervenue le 12 novembre 2007 soit 7 mois après la décision du Bureau pour permettre une évolution choisie et accompagnée) ;
- ⇒ Les 2 autres (un cheminot détaché au CER et une salariée du CER) ont refusé les propositions qui leur ont été faites.

Concernant la salariée pour laquelle une pétition circule :

Elle a été embauchée en 2000 en tant que personnel de service à temps partiel.

Une modification de son contrat en 2001 lui a permis de passer à plein temps (30 % personnel de service + 70 % assistante muscu-GV).

De multiples propositions lui ont été faites :

- 1) Au cours d'un premier entretien => En plus du **maintien** de ses 30 % « personnel de service », élaborer un projet professionnel qui tienne compte des évolutions des activités « enfance et restauration » :
Activité d'animation sportive au sein des CLSH (avec une formation complémentaire) :
REFUS
Reprise de l'activité GV de Portes (avec temps de trajets dans le temps de travail) : **REFUS**
Réalisation d'un bilan de compétence dans un centre agréé pour pousser son projet professionnel : **REFUS**
- 2) Après ces refus, les CER de toute la France et le CCE ont été sollicités sans succès.
- 3) Nouveaux entretiens : un poste administratif en CLSH a été proposé (entre autres pour optimiser le recours aux animateurs en fonction de la fréquentation) : **REFUS**
- 4) La salariée change d'avis et accepte un bilan de compétence en vue de l'obtention d'un brevet professionnel : des entretiens ont lieu les 1er et 27 octobre 2007.

Sans doute (mal) conseillée par son organisation syndicale - SUD Rail - cette salariée a fait volte-face et interrompt ses démarches en demandant par courrier à être réintégrée à l'activité Muscu-GV sous peine de « traîner » le CER devant le tribunal.

Déboutée par les Prud'hommes, cette salariée s'est mise dans la situation de ne plus laisser d'autres choix au CER que de la licencier.

L'Inspection du Travail a donné son accord.

L'entretien préalable a donc eu lieu le 22 avril 2008.

1 an de recherche : La SNCF ne fait pas autant d'efforts pour le reclassement de ses agents.

C'est pour cela que le tribunal des Prud'hommes a donné raison au CER lorsqu'elle a exigé d'être réintégrée à la Muscu-GV, et que l'Inspection du Travail a autorisé son licenciement.

L'objectif du transfert des activités n'était pas les licenciements puisque l'autre salarié concerné a obtenu un nouveau poste. Cette salariée a été instrumentalisée par SUD Rail pour tenter de remettre en cause une décision du Bureau du CER.

C'est cela qui amène aujourd'hui à un licenciement.

C'est pour cacher ses responsabilités que SUD Rail s'agite aujourd'hui !

Pour sa part, la CGT ne rentre pas dans ce jeu et continuera à travailler pour améliorer les activités sociales et revendiquer de la SNCF une hausse de la subvention du CER.